



ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE AUTO-ENTREPRENEUR

**Pour tous renseignements,
contactez :**

La Banque Postale
Assurance des Auto-Entrepreneurs
TSA n° 31028
62011 ARRAS CEDEX

Tél : **0 810 75 76 77** Service 0,05 € / appel
+ prix appel

@ : contact@assurance.autoentrepreneur.labanquepostale.fr

**Références à rappeler lors de toute
correspondance**

Monsieur AHMED HASSANI
Réf. : AUTENT01-11/2020-165516310001

Groupama Nord-Est certifie par la présente que l'assuré ci-dessus précité est garanti pour sa Responsabilité Civile Professionnelle au titre de son activité de micro-entrepreneur exercée en qualité de Nettoyage courant des bâtiments (code NAF : 8121Z),

dans les conditions et limites prévues au contrat d'Assurance Auto-Entrepreneur dont les Conditions Générales (référéncées AUTENT01-Novembre 2020) sont disponibles en téléchargement sur le site

<https://assurance.autoentrepreneur.labanquepostale.fr>

Montants des garanties et des franchises

GARANTIES	MONTANTS DES GARANTIES	FRANCHISES(*)
Responsabilité Civile Exploitation : Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs dont : Dommages matériels et immatériels consécutifs à des dommages matériels Vol commis par le personnel Faute inexcusable de l'employeur	5.000.000 € tous dommages confondus par sinistre 800.000 € par sinistre 10.000 € par sinistre 1.000.000 € par sinistre	Dommages corporels : sans Dommages matériels et immatériels consécutifs : 114 €
Responsabilité Civile « Biens confiés »	10.000 € par sinistre	
Responsabilité Civile garantie environnementale dont : Dommages matériels, immatériels, préjudice écologique Frais d'urgence	500.000 € par sinistre 50.000 € par sinistre 150.000 € par sinistre	
Responsabilité Civile Etudes, Conseils, et Professions libérales	150.000 € par sinistre	
Responsabilité Civile Après livraison de produits ou de travaux	1.000.000 € par sinistre	

(*) Montant au 01.01.2020 suivant la valeur de l'indice FFB du 2ème trimestre 2019 : 994,5

Groupama Nord-Est - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles
 Siège social : 2 rue Léon Patoux, BP 1028, 51686 Reims Cedex 2 - RCS Reims 383 987 625
 Société Française de Protection Juridique sous la marque Groupama Protection Juridique - Société Anonyme au capital de 2.216.500 euros
 Siège social : 8-10 rue d'Astorg 75008 Paris - RCS Paris B 321 776 775
 Entreprises régies par le code des assurances et soumises à l'APCR, 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09.



Etendue territoriale de la Garantie

GARANTIES	PAYS	PARTICULARITES
Responsabilité Civile Exploitation	France Métropolitaine Départements, Régions et Collectivités d'Outre-Mer (1) Principautés d'Andorre et de Monaco	Monde entier pour des dommages survenus à l'occasion d'activités temporaires n'excédant pas 4 mois consécutifs. Cette garantie ne s'applique en aucun cas aux dommages résultant des activités des établissements installés hors de la France métropolitaine, des Départements, Régions et Collectivités d'Outre-Mer ou des Principautés d'Andorre et de Monaco
Garantie environnementale	France Métropolitaine Départements, Régions et Collectivités d'Outre-Mer (1) Principautés d'Andorre et de Monaco	Monde entier pour des dommages causés par des produits mis en circulation par l'assuré en France métropolitaine, Départements, Régions et Collectivités d'Outre-Mer, Principautés d'Andorre et de Monaco
Responsabilité Civile après Livraison de produits	France Métropolitaine Départements, Régions et Collectivités d'Outre-Mer (1) Principautés d'Andorre et de Monaco	Monde entier pour des dommages causés par des produits exportés par l'assuré, à partir de ses établissements situés en France Métropolitaine, Départements, Régions et Collectivités d'Outre-Mer, Principautés d'Andorre et de Monaco, <u>à l'exclusion de dommages consécutifs à des exportations directes vers les U.S.A., Canada</u>
Responsabilité civile Etudes, Conseils et Professions Libérales	France Métropolitaine Départements, Régions et Collectivités d'Outre-Mer (1) Principautés d'Andorre et de Monaco	

(1) par Collectivités d'Outre mer, on entend dans ce tableau les collectivités suivantes : les Iles Wallis et Futuna, Saint Pierre et Miquelon, Saint Martin et Saint Barthélémy, à l'exclusion de toute autre collectivité territoriale.

Période de Validité : du 01/12/2023 au 30/11/2024

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait le 13/09/2024 à Arras

Pour Groupama Nord-Est, et par délégation pour Groupama protection Juridique, Laurence BAUDUIN, Directrice Générale	L'assuré
	